



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Délais de raccordement des installations photovoltaïques

Question écrite n° 5467

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le déploiement de l'énergie solaire photovoltaïque. Dans le département des Ardennes, la filière agricole est à pied d'œuvre pour favoriser le développement de projets photovoltaïques sur toitures afin de préserver un maximum de terres agricoles tout en répondant aux enjeux de transition énergétique. Malgré une belle dynamique constatée, de nombreuses difficultés sont rapportées concernant les demandes de raccordement au réseau électrique national géré par Enedis. Les délais de réponse excèdent en effet plus de 6 mois sur bon nombre de projets. Une fois l'étape du raccordement passée, les porteurs de projets font face à des problématiques de fourniture de postes et de transformateurs, là encore, avec un délai de livraison supérieur à 6 mois. C'est d'autant plus regrettable que ces installations photovoltaïques ont un double intérêt : elles permettent de produire l'énergie dont tous ont besoin, mais elles sont également une source de revenus complémentaires pour les porteurs de projets, parfois même primordiale en matière de développement économique, notamment pour les exploitants agricoles. Il souhaite par conséquent connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour réduire ces délais de raccordement et de finalisation des projets en cours.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5467

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2023](#), page 1371

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)